

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1236

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Da Silva, M. Alexis Bachelay, M. Philippe Doucet,
Mme Descamps-Crosnier, Mme Guigou, M. Rihan Cypel, M. Le Guen, Mme Massat, M. Roman,
M. Clément et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 12

À la deuxième phrase de l'alinéa 28, substituer à l'année :

« 2014 »

l'année :

« 2015 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la création d'une Région polycentrique autour de la Métropole du Grand Paris et des EPCI de grande couronne, il est indispensable que le calendrier de constitution de la Métropole et celui de l'achèvement de la carte intercommunale en grande couronne coïncident.

Il en va de la cohérence administrative, et notamment de la question de la gestion du personnel des EPCI de la petite couronne, pour lesquelles une réorganisation et une homogénéisation des conditions de travail vont être, à juste titre, nécessaires.

Il en va aussi de la mise en œuvre d'une harmonie territoriale entre l'effectivité de la Métropole du Grand Paris et celles des intercommunalités de la grande couronne.